

savoir que tout allait bien, de l'autre des signaux occasionnels annonçaient les mouvements suspects. Nous sommes mal renseignés sur les premiers: à l'époque des *T'ang*, ils se faisaient deux fois par jour à minuit et à l'aurore;¹ pour celle des *Han*, les documents ne donnent rien de précis; mais il devait certainement exister une réglementation de ce genre,² ne fût-ce que pour que la défense chinoise ne courût pas le risque d'ignorer pendant plusieurs jours l'enlèvement par l'ennemi d'un poste surpris et n'ayant pu envoyer de signal d'alarme: en ce cas, la suppression des signaux réguliers devait renseigner rapidement les voisins et les autorités militaires. Nous connaissons mieux les signaux occasionnels; une fiche a conservé un règlement d'emploi des signaux pour annoncer le nombre des ennemis: deux signaux s'ils sont moins de vingt, trois signaux s'ils sont de vingt à cent.³ C'est sans doute une sorte de circulaire précisant pour l'usage local un règlement général, à moins que ce ne soit simplement une copie du règlement général des postes de signaux de l'empire, destinée spécialement à servir de consigne aux guetteurs du poste de *Tche-kien* 止姦 (T.XXII.e). En effet, les signaux à feu n'étaient pas particuliers à la région frontrière, ils formaient dans l'empire entier un vaste réseau de télégraphie optique qui permettait de transmettre rapidement dans toutes les directions et surtout à la capitale les nouvelles des troubles locaux, et l'organisation du Limes n'était qu'un cas spécial rentrant dans ce cadre général; aussi la réglementation d'ensemble faisait-elle l'objet d'articles du Code des *Han*, *Han-lu* 漢律, qui avait une section intitulée Des Appareils de Signalisation, *Fong-souei* 烽燧, au titre VIII, *Hing-lu* 興律, de la Partie I, *Kieou-tchang lu* 九章律;⁴ il devait s'occuper surtout, comme plus tard le Code des *T'ang*,⁵ des fautes commises par les officiers des tours à signaux. Nous n'en connaissons pas les dispositions, mais certaines Ordonnances des *Tsin*, *Tsin-ling* 晉令 (III^e-IV^e siècles) nous ont été conservées et elles ne doivent pas différer beaucoup du Code des *Han*: "Celui qui lève les signaux par erreur, sera puni d'une amende d'une livre et cinq onces d'or. Celui qui ne lève pas (le signal), alors qu'il y a une raison (de le lever), sera exécuté avec exposition sur le marché."⁶

Les signaux étaient nécessairement toujours pareils: une ou plusieurs flammes, un nuage de fumée; tous se faisaient avec l'appareil de signalisation que j'ai décrit ci-dessus. La manœuvre de cet appareil est décrite de façon très précise dans un passage d'un ouvrage d'astrologie du III^e siècle a.C. aujourd'hui perdu, "l'Observation des Constellations" *T'ien-wen tchan* 天文占 de *Kan Tō* 甘德, à propos de la constellation *Kouan* 燿.⁷ "Les quatre étoiles de *Kouan* sont du côté ouest de la queue de (la constellation) *Hiuan* 轅. Quand le chef d'un poste de signaux terrestre observe l'approche de pirates, il lève le feu-signal. (C'est) une bascule de cent pieds, pareille à celle d'un puits, à la tête de laquelle on accroche du feu; s'il y a une alerte, il allume le feu et lâche (la bascule). La bascule est double: le bas penche vers le sol, et l'autre bout est levé en l'air pour que les hommes voient le feu du signal." Si on rapproche la longueur du bras de la bascule du fait que celle-ci restait abaissée en temps normal, il est clair que le panier rempli de paille qui en formait la tête reposait toujours au pied de la tour, et qu'on devait l'allumer en bas avant de le lever, puis le signal envoyé l'abaisser pour l'éteindre, ou au contraire le relever s'il fallait envoyer plusieurs signaux en succession. On pouvait ainsi mesurer exactement la durée de chaque signal et en envoyer chaque fois le

1) *Tou Yeou* 杜佑, *T'ong-tien* 通典, k. 152, 7a.

2) WANG, k. 2, 21a, à propos de CHAVANNES, *Documents*, n° 84; cf. ci-dessous, p. 28, n° 47.

3) Ci-dessous, n°s 42, 154. Cf. un règlement analogue, mais moins précis de l'époque des *T'ang* dans le *T'ang lieou-tien*, cité par CHAVANNES *Documents*, p. xii.

4) *Han-lu k'ao* 漢律考, k. 3, 8b.

5) *T'ang-lu chou-yi* 唐律疏義, k. 8, 10b-12b. Au temps des *T'ang*, la bascule ancienne avait disparu. Les tours rondes, hautes de cinquante pieds, avec vingt pieds de diamètre à la base et dix au sommet, étaient couvertes d'un pavillon en bois, sans murs, dépassant de trois pieds de chaque côté la plateforme sur laquelle il reposait. On faisait les signaux sous ce pavillon (destiné à les abriter de la pluie) avec des appareils qui ne sont pas décrits. Il y avait trois foyers côte à côte et on les allumait un à un ou ensemble, mais non successivement comme au temps des *Han* (*T'ong-tien*, k. 152, 70a).

6) *Tsin-ling*, ap. *T'ai-p'ing yu-lan* 太平御覽, k. 335, 5a.

7) *Kan-che T'ien-wen tchan* 甘氏天文占, ap. *T'ai-p'ing yu-lan* 太平御覽, k. 335, 6b. D'après SCHLEGEL, *Uranographie chinoise*, I, 440, ces quatre étoiles sont λφχψ du Cancer.